Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20260605-2026_06_44-DE

N° 2026-06-44

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

COMMUNE DE CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CORLAY

SÉANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026

18 HEURES

Présents : Madame COURTOT, Monsieur TRENDA, Madame GANNE, Messieurs BURLOT, LE LAY, LE BRIS, Mesdames AMBROIS, RAOULT, LE SEYEC, LARVOR et Monsieur MARIE.

Absents : Olivier ALLAIN ayant donné procuration à Mylène COURTOT, Rozenn LE CHEVILLIER ayant donné procuration à Sophie AMBROIS, Philippe BERVILLE ayant donné procuration à Isabelle GANNE et Cédric TALBI ayant donné procuration à Daniel TRENDA.

Secrétaire de séance : Isabelle GANNE.

Date d'envoi de convocation : le 1er juin 2026.

Objet : **Désignation des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire (-1 000 habitants)**

Vu le code électoral,

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n°IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Mme la 1ère adjointe indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mrs/Mmes Daniel TRENDA, Jacky BURLOT, Maxime MARIE et Emeline LARVOR. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Election des délégués

Les candidatures enregistrées :

Délégués : Daniel TRENDA, Rozenn LE CHEVILLIER et Marie-Pierre RAOULT.

Suppléants : Jean-François LE BRIS, Isabelle GANNE et Mylène COURTOT.

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

1er délégué

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20260605-2026_06_44-DE

Ont obtenu :

- Mr Daniel TRENDA : 15 voix

Mr Daniel TRENDA ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

2ème délégué

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Rozenn LE CHEVILLIER : 15 voix

Mme Rozenn LE CHEVILLIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

3ème délégué

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Marie-Pierre RAOULT : 15 voix

Mme Marie-Pierre RAOULT ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

1er suppléant

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mr Jean-François LE BRIS : 15 voix

Mr Jean-François LE BRIS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

2ème suppléant

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Isabelle GANNE : 15 voix

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20260605-2026_06_44-DE

Mme Isabelle GANNE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

3ème suppléant

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Mylène COURTOT : 15 voix

Mme Mylène COURTOT ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

Pour extrait conforme à la délibération
en date du 05 juin 2026.
Le Maire, Olivier ALLAIN.

Transmis à la Préfecture
Le 05 juin 2026
Certifié par M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20260605-2026_06_44-DE